



INFORMATION COVID-19

PROCOLE SANITAIRE RÉALISATION D'ÉTAT DES LIEUX

Atlantique Habitations a pris une série de mesures permettant de réaliser de nouveau les états des lieux dans des conditions optimales de sécurité.

Nous vous remercions de prendre connaissance des informations ci-dessous pour préparer votre état des lieux.

Les bonnes pratiques

» État des lieux uniquement sur rendez-vous



Votre Conseiller clientèle vous contactera pour rendez-vous



Limitez vos déplacements en agence

» Respectez les gestes barrières



Lavez-vous/désinfectez-vous les mains avant et après votre visite



Portez un masque



Respectez les distances de sécurité



Apportez votre propre stylo



Venez seul(e) dans la mesure du possible

» Les manipulations (interrupteurs, poignées, ...) reviennent au Gestionnaire de sites qui réalise l'état des lieux

En complément, pour les logements vides Atlantique Habitations s'est assuré que les logements soient préalablement nettoyés. Les documents relatifs au logement sont échangés par mail et non sur place.

Plus d'infos sur la crise sanitaire :
www.gouvernement.fr/info-coronavirus